

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DU NORD

RÉVISION ALLÉGÉE N°2

AUTO-ÉVALUATION ET
AVIS CONFORME DE LA MRAE

PRESCRIPTION **26.09.24**

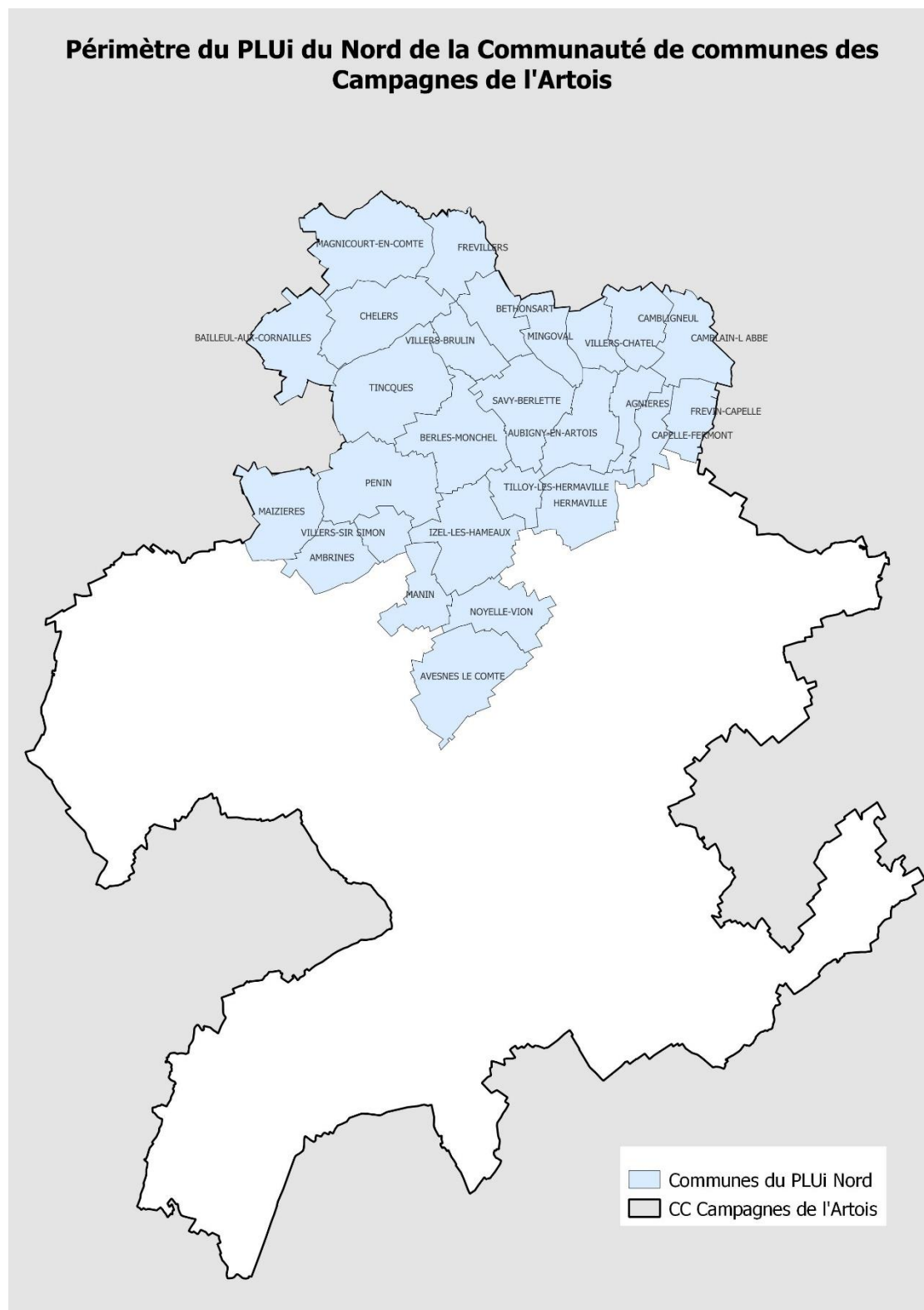
APPROBATION **18.12.25**

VU POUR ÊTRE ANNEXÉ À LA DÉLIBÉRATION D'APPROBATION
DE LA REVISION ALLÉGÉE N°2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME
DU NORD DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES CAMPAGNES DE L'ARTOIS
EN DATE DU 18 DÉCEMBRE 2025, LE PRÉSIDENT, MICHEL SEROUX



AUTO-EVALUATION

L'objet de la présente procédure d'évolution du PLUi Nord de la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois, visant à opérer des modifications sur la commune de Savy-Berlette.



Par cette procédure, il s'agit de :

- **Reclasser la parcelle ZD 53 en zone UEc.**

Ces modifications concourent à la réalisation d'une procédure de révision allégée du PLUi du secteur Nord des Campagnes de l'Artois conformément aux articles **L.153-34, L.153-35 et R.153-12 du Code de l'urbanisme**.

Le tableau suivant résume les incidences du projet sur l'environnement :

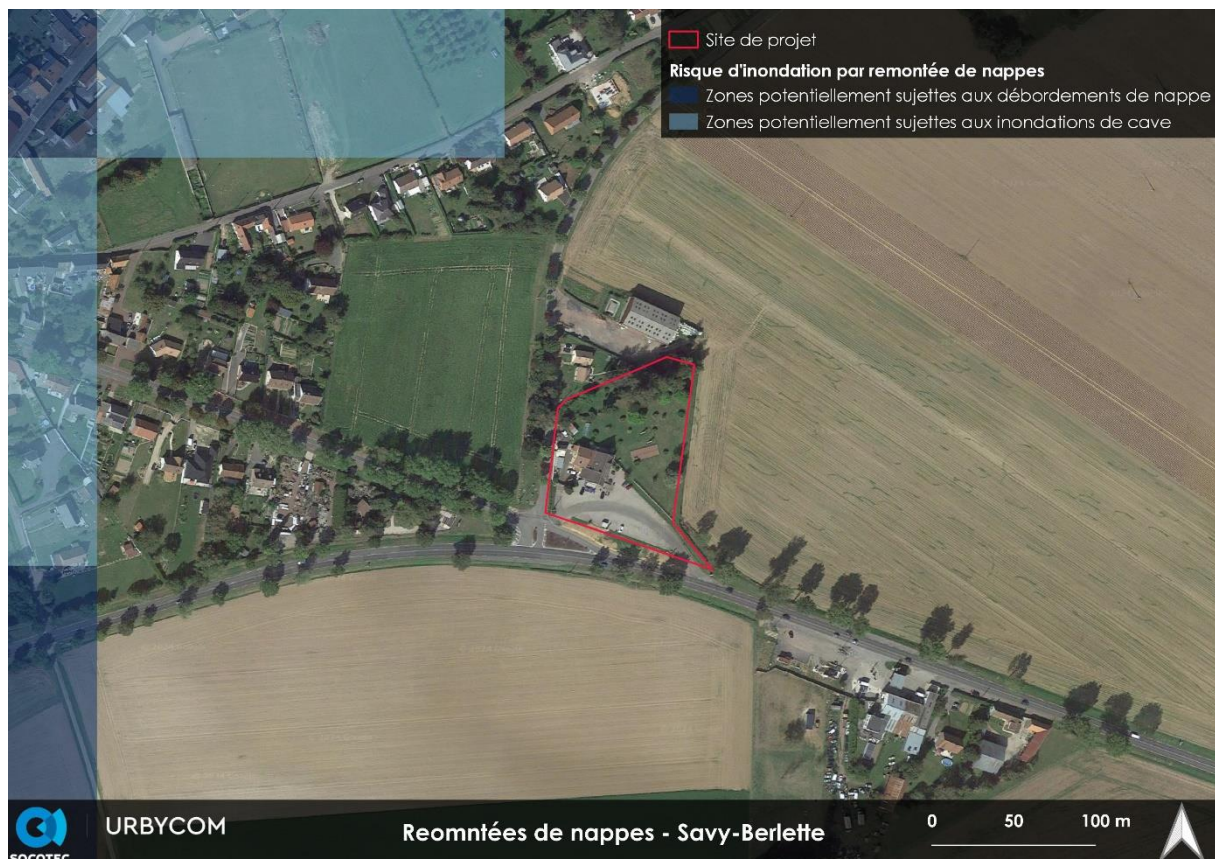
	Description du type d'incidences	Estimation de l'ampleur des incidences
Impact sur l'assainissement		
Impact sur la ressource en eau potable	Incidence faible	Il s'agit d'un espace intégré dans la partie actuellement urbanisée de la commune, qui répond à la méthodologie de définition de la trame urbaine définie dans le PLUi. L'impact pouvant être engendré par la présente procédure sur l'assainissement et la ressource en eau potable est alors mineur.
Impact sur le paysage	Incidence faible	Le projet est situé en entrée de village. Il y aura donc un impact sur le paysage ; l'étude loi Barnier permet de réduire ces incidences, via la réalisation d'aménagements paysagers qualitatifs permettant l'intégration du projet dans l'environnement.
Impact sur l'imperméabilisation des sols	Incidence faible	Il s'agit d'un espace intégré dans la partie actuellement urbanisée de la commune. L'OAP prévoit des espaces verts et des aires de stationnement perméables. Le bâtiment existant sera démoli, et remplacé par un autre. Les incidences sur l'imperméabilisation seront donc faibles.
Impact sur les milieux naturels	Incidence faible	Il s'agit d'un espace intégré dans la partie actuellement urbanisée de la commune. De plus, la zone n'est pas concernée par la présence de sites Natura 2000 ou de ZNIEFF. Aucun élément de type SRCE ou TVB n'est localisé sur le secteur de projet ou à proximité immédiate de ce dernier.
Impact sur les milieux agricoles	Aucune incidence	Le secteur de projet se trouve au sein du tissu urbain. Aucun impact n'est attendu sur les milieux agricoles selon les données de 2023 du Registre Parcellaire Graphique, les terrains n'étant pas cultivés.
Prise en compte des risques	Incidence Faible	

		Le secteur de projet est concerné par un risque faible de retrait/gonflement des argiles. Il n'y a aucun autre risque identifié.																				
Impact sur le réseau transports collectifs et les déplacements	Aucune incidence	Aucun impact supplémentaire ne sera observé par rapport à ce qui été initialement prévu au sein du PLUi opposable.																				
Impact sur les consommations en énergie																						
Impact sur les émissions de CO2																						
Impact sur l'assainissement	Incidence faible	La commune de Savy-Berlette dispose d'une station de traitement des eaux usées. Cette dernière est conforme, et en capacité d'accueillir le projet d'après les données du site suivant: Accueil- Portail sur l'assainissement collectif																				
		Données Clés 2022 Station de traitement des eaux usées de SAVY-BERLETTE <table><tr><td>Charge maximale en entrée</td><td>442 EH</td></tr><tr><td>Capacité nominale</td><td>1 600 EH</td></tr><tr><td>Débit arrivant à la station</td><td></td></tr><tr><td> Valeur moyenne</td><td>93 m3/j</td></tr><tr><td> Percentile95</td><td>85 m3/j</td></tr><tr><td>Débit de référence retenu</td><td>85 m3/j</td></tr><tr><td>Production de boues</td><td>0 TMS/an</td></tr></table> Résultats des conformités <table><tr><td>Conformité équipement</td><td>oui</td></tr><tr><td>Conformité performance</td><td>oui</td></tr><tr><td>Zone globale de collecte</td><td>sans</td></tr><tr><td>conforme (temps sec) :</td><td>objet</td></tr></table>	Charge maximale en entrée	442 EH	Capacité nominale	1 600 EH	Débit arrivant à la station		Valeur moyenne	93 m3/j	Percentile95	85 m3/j	Débit de référence retenu	85 m3/j	Production de boues	0 TMS/an	Conformité équipement	oui	Conformité performance	oui	Zone globale de collecte	sans
Charge maximale en entrée	442 EH																					
Capacité nominale	1 600 EH																					
Débit arrivant à la station																						
Valeur moyenne	93 m3/j																					
Percentile95	85 m3/j																					
Débit de référence retenu	85 m3/j																					
Production de boues	0 TMS/an																					
Conformité équipement	oui																					
Conformité performance	oui																					
Zone globale de collecte	sans																					
conforme (temps sec) :	objet																					

Compte tenu de ces éléments, l'évaluation environnementale n'apparaît pas nécessaire. En effet, les incidences engendrées par le projet sont faibles.



Source : Cartographie Urbycom



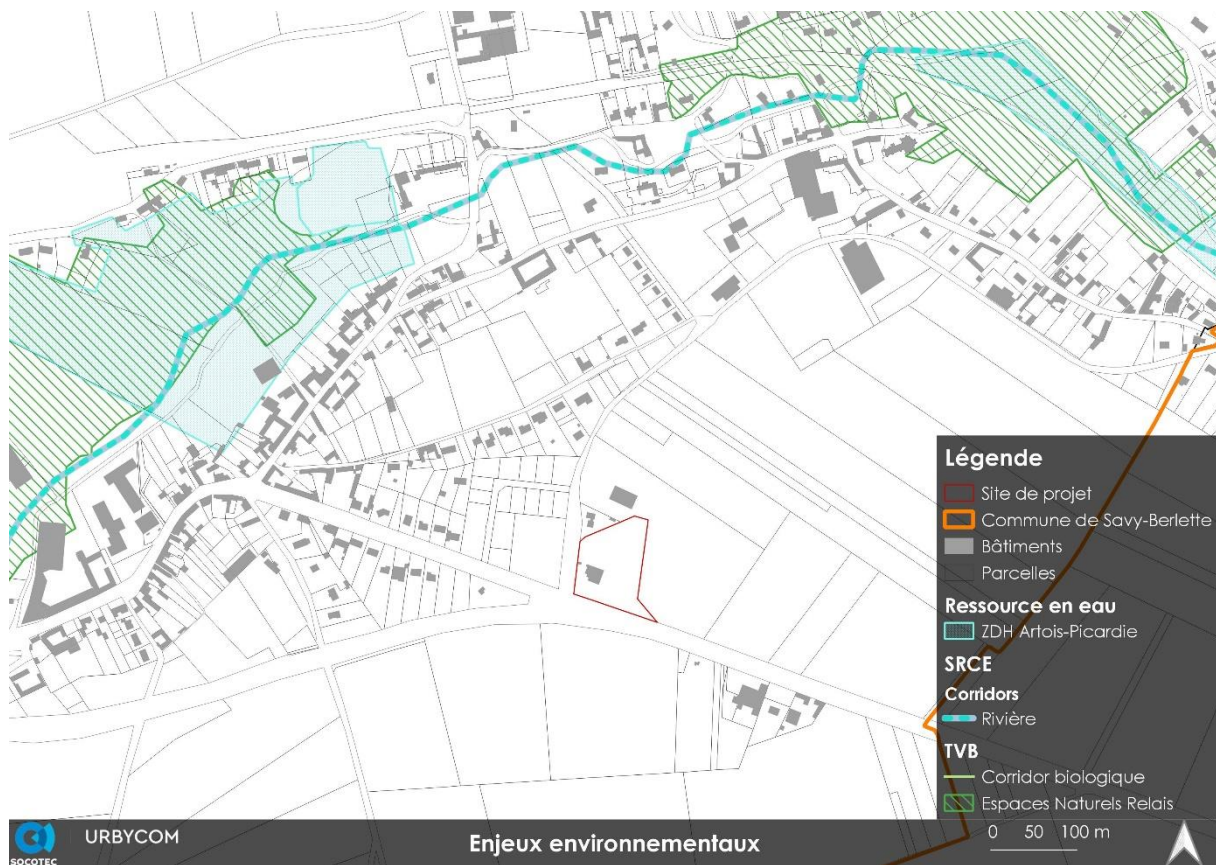
Source : Cartographie Urbycom

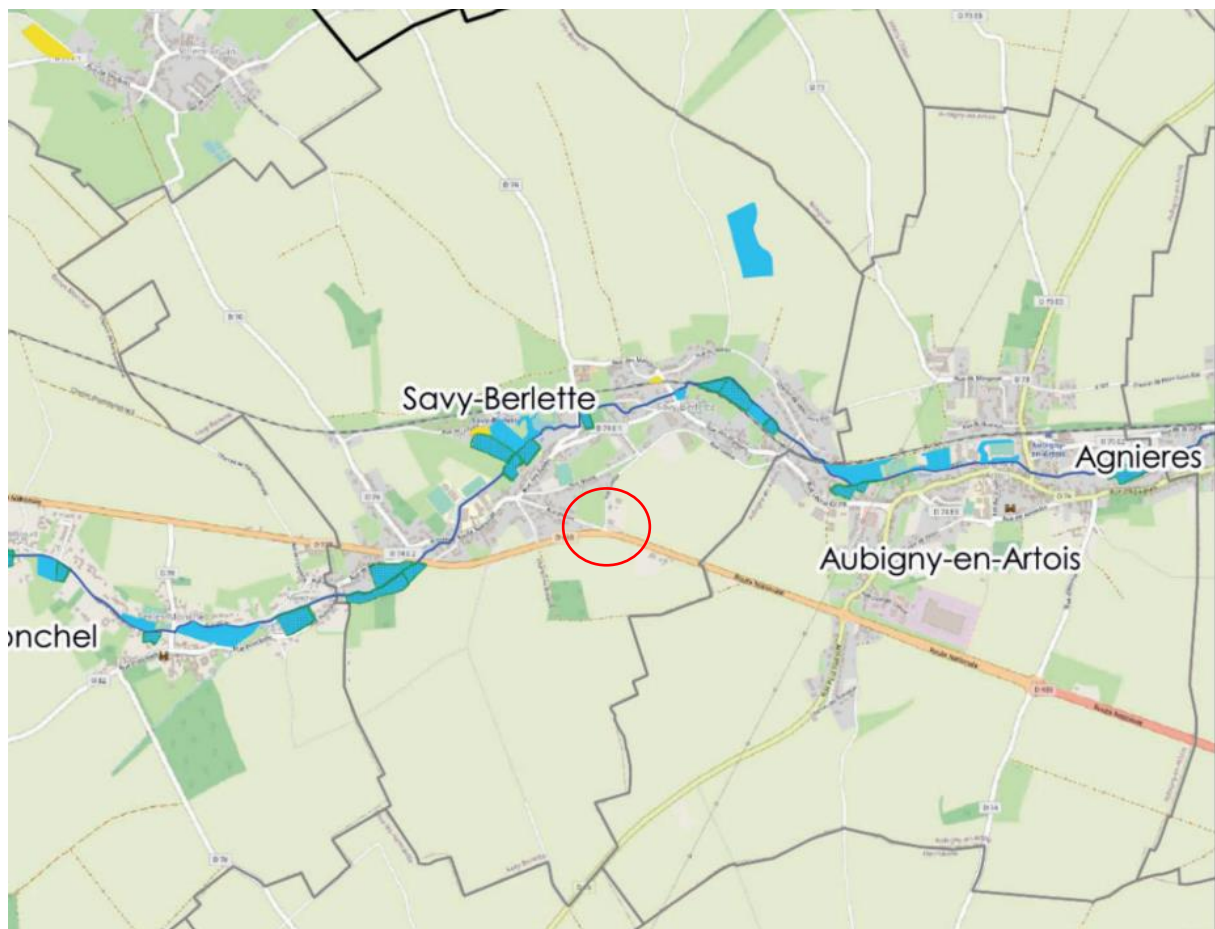


Source : Cartographie Urbycom



Source : Cartographie Urbycom





Source : Cartographie Urbycom

 Secteur concerné par la procédure de révision allégée du PLUi Nord CC Campagnes de l'Artois

Légende

Catégories de zones humides selon la typologie du SDAGE :

 Zones humides à préserver

 Zones humides à restaurer

 Zones humides liées au maintien d'une activité agricole

 Villes principales

 Périmètre du SAGE Scarpe amont

 Cours d'eau principaux

Source : Extrait des documents cartographiques du SAGE Scarpe Amont